



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER
SAMEDI 2 DECEMBRE 2000,
BUFFET DE LA GARE D'YVERDON**

Président : M. Didier Jacquier, SPVal
1^{er} vice-président : M. Vincent Brêchet, SEJ
2^{ème} vice-présidente : Mme Sylvie Winkler, SPV, (excusée)

Présidente du SER : Mme Marie-Claire Tabin

Sont présent-e-s : 78 délégué-e-s

Le président de l'Assemblée, M. Didier Jacquier, salue les délégué-e-s et les invité-e-s présent-e-s, en particulier MM. Jacques Weiss, directeur de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), Alain Schwab, représentant de la Fondation Education et Environnement (FEE), Walter Herren, représentant de LCH, Mme et MM. les membres d'honneur du SER, Josianne Thévoz, Willy Allenbach, Michel Deppierraz, André RoCHAT, Samuel Roller, J.-A. Tschoumy.

M. Jacquier prie l'assemblée d'excuser les invités absents.

1. Appel des délégué-e-s présent-e-s

M. Jacquier procède à l'appel des délégués présents :

SPFF : 7 ; AMCOF : 1 ; SPG : 3 ; SEJ : 9 ; SEJB : 9 ; SAEN : 9 ; SPVal : 15 ; AVECO : 3 ; SPV : 22, soit un total de 78 délégués et déléguées. C'est ce nombre qui fera foi lors des votes.

2. Nomination des scrutateurs

M. Jacquier propose :

- Mme Agnès Surdez, SEJ
- M. Bernard Durrer, SPV
- Mme Heidi-Sylvia Dufлон, SPV
- M. Pierre Métrailler, SPVal.

Cette proposition est entérinée par les applaudissements des participants.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le bureau de l'AD propose de traiter le point 10 « Rapport d'activité » avant le point 9 « Comptes ».

A la majorité évidente, les délégués acceptent cette proposition.

4. Approbation du procès-verbal de l'AD du 17 juin 2000 à Vernayaz

Ce procès-verbal ne suscite aucune remarque.

Il est adopté à une majorité évidente, avec remerciements à sa rédactrice.

5. Elections :

- **d'un vérificateur de comptes suppléant :**

La SPG propose la candidature de M. Marc Schaller.

A la majorité évidente, l'AD accepte cette proposition. M. Schaller fonctionnera donc de 2001 à 2003 comme vérificateur suppléant et de 2004 à 2006 comme vérificateur de comptes attitré.

- **de membres du CC** (ratification)

Josy Marty, membre SEJB
Nicolas Rey-Bellet, président AVECO
Marcel Bulliard, président SPFF
Jacques Daniélou, président SPV
Jacques-Etienne Rastorfer, membre SPV.

Ces personnes sont élues par acclamations.

- **d'un membre du Bureau de l'AD**

M. Jacquier demande à la SPG, selon le tournus des associations, de proposer le nom d'un-e 2^{ème} vice-président-e qui fonctionnera comme président-e en 2003. Pour l'instant, la SPG ne peut avancer aucun nom, mais fera le nécessaire le plus rapidement possible (ndlr : la SPG a désigné

M. Laurent Vité, qui sera élu lors de la prochaine AD).

6. Statuts

M. Jacquier rappelle que les critères de choix pour la nomination d'un membre d'honneur ne satisfaisaient pas tous les membres du CC/SER. Le CC présente donc une proposition d'amendement des statuts, à l'art. 14.a.

A la demande de M. Jacquier, M. Rastorfer, membre du CC, soumet le nouveau texte :

« Le comité central peut proposer une personnalité particulièrement méritante pour le titre de membre d'honneur. La décision finale revient à l'Assemblée des délégués ».

M. Jacquier rappelle que, pour être valable, une modification de statuts doit être acceptée par la majorité des deux tiers des délégués présents (art. 60).

Mme Bertholet, SPG, propose un autre amendement : ajouter « le nom » d'une personnalité

M. Jacquier demande aux délégués de se prononcer sur l'amendement de Mme Bertholet.

Vote :

Par 59 voix, contre 18, les délégués acceptent la proposition de Mme Bertholet.

L'amendement de Mme Bertholet étant admis, M. Jacquier prie les délégués de se déterminer entre cet amendement et la proposition du CC.

Vote :

73 délégués sur 77 se prononcent en faveur du texte proposé par Mme Bertholet.

L'article 14.a. des statuts devient donc : « **Le comité central peut proposer le nom d'une personnalité particulièrement méritante pour le titre de membre d'honneur. La décision finale revient à l'Assemblée des délégués du SER** ».

→ **Les statuts seront modifiés en conséquence.**

7. ATTAC

Le SER doit-il adhérer à ATTAC ? Telle est la question à laquelle les délégués du SER doivent répondre, suite au débat de l'AD du mois de juin, rappelle M. Jacquier qui donne la parole à Mme Tabin pour quelques explications :

Cette dernière témoigne de l'incertitude des membres du CC, après la présentation d'Attac par M. Udry lors de la dernière AD. Ces doutes, dus aussi à l'évolution politique d'Attac au cours des six derniers mois, les ont poussés à repenser leur position et à réexaminer les enjeux d'une adhésion collective.

La réflexion entreprise amène maintenant le CC à émettre un préavis négatif.

M. Jacquier donne la parole à l'Assemblée.

M. Y. Froidevaux, SPV, partage le point de vue du CC. Il a cependant l'impression que la proposition d'adhésion du SER à Attac n'a pas été préparée sérieusement.

Mme Tabin rappelle que certains points défendus par Attac vont dans la droite ligne de plusieurs des thèses du Congrès. Le CC a donc estimé cohérent que le SER marque son soutien à Attac. Avant de décider, il était toutefois nécessaire de « prendre le pouls » de l'AD et de la faire participer au débat. Si le CC a évolué dans sa réflexion, c'est aussi grâce aux réactions des délégués. Par ailleurs, une adhésion collective signifierait que tous les membres du SER seraient « amenés » à vivre selon l'éthique et le mode de fonctionnement d'Attac, ce qui ne correspondrait probablement pas à la réalité de chacun.

A la demande de Mme Bertholet, SPG, Mme Tabin précise encore que le CC, en réfléchissant au message de M. Udry sur la vocation d'Attac, a considéré qu'il ne pouvait pas obliger tous les membres du SER à adhérer à une association dont certains ne partagent pas les idées politiques.

La parole n'est plus demandée. M. Jacquier passe au vote .

Vote :

Les délégués des associations du SER refusent une adhésion collective du SER à Attac par 65 voix et 2 abstentions. 8 personnes votent pour.

8. Règlement du fonds de solidarité

M. Jacquier passe la parole à M. Roshier, caissier du SER. Ce dernier explique que, suite à la décision prise lors de la dernière AD d'une nouvelle répartition des fonds (congrès, solidarité), le CC a souhaité que le concept (prévu initialement pour apporter une aide solidaire à des enseignants d'autres pays) permette également des actions en faveur de collègues en Suisse.

Si l'AD accepte la proposition, une nouvelle appellation, « Fonds de solidarité et d'action syndicale », et un nouveau règlement sont proposés. M. Roshier commente ce règlement.

M. Jacquier ouvre la discussion.

M. Plomb, SEJ, estime que, dans ce concept, les actions syndicales menées en Suisse ne devraient pas devraient être financées par le budget ordinaire du SER.

M. Wälchli, SEJB, adhère à la proposition de M. Plomb et se demande s'il ne faudrait pas créer deux fonds de solidarité : l'un tourné vers l'extérieur, et l'autre réservé à une collaboration aux actions syndicales cantonales.

M. Roshier pense que c'est inutile : les besoins varient et la somme au budget n'est pas très importante ; il s'agit avant tout d'opérations ponctuelles.

L'article 3 donne lieu à une vive discussion et aboutit au vote suivant :

Vote :

A la majorité évidente des délégués, le nouveau concept de solidarité est accepté, ainsi que le nouveau règlement, moyennant les modifications demandées à l'article 3. Cet article devient « **Ce fonds est financé par une contribution individuelle comprise dans la cotisation annuelle SER. Ces deux montants sont fixés par l'AD.** »

9. Rapport d'activité 2000

M. Jacquier donne la parole à Mme Tabin pour commenter le rapport d'activité SER 2000.

Cette dernière fait noter aux délégués que le CC a travaillé sur la voie des pistes définies lors du Congrès

- en oeuvrant pour un engagement de plus en plus fort dans le partenariat avec :
 - ✓ la Coordination romande malgré des négociations difficiles sur les conditions de travail des représentants SER,
 - ✓ la FAPERT (Fédération des associations de parents d'élèves) avec la mise sur pied d'un groupe paritaire SER FAPERT,
 - ✓ L-CH avec l'organisation d'une rencontre du CC et de représentants de L-CH pour définir des modalités de collaboration et d'unir les forces des deux faitières pour agir sur certains dossiers,
 - ✓ la CDIP avec un projet de rencontres paritaires CDIP – L-CH – SER ;
- en veillant à ce que le SER soit représenté au sein de groupes de travail officiels, tels que :
 - ✓ PECARO,
 - ✓ HEP,
 - ✓ EDUPRE,
 - ✓ PISA ;
- en réfléchissant et en apportant sa contribution sur des thèmes tels que :
 - ✓ l'évaluation des élèves, des systèmes éducatifs, des établissements scolaires,
 - ✓ les TIC (Technologies de l'information et de la communication),
 - ✓ la formation des enseignants et celle des élèves aux nouvelles technologies,
 - ✓ le rôle des enseignants dans une production de moyens d'enseignement romands, sur l'édition privée ou publique,
 - ✓ le sponsoring à l'école.

M. Jacquier ouvre la discussion.

M. Laffelly, SPV, est étonné de ne pas trouver en page 6, « formation dans les HEP » une mention à la formation en enseignement spécialisé, ceci d'autant plus lorsque l'on connaît les attaques dirigées contre l'enseignement spécialisé.

De plus, il aurait souhaité voir figurer les coordonnées complètes des personnes (Roudy Grob et Juliane Corboz) qui ont apporté leur contribution au rapport d'activité, afin de prendre contact avec eux, le cas échéant.

Mme Tabin prend note de ces remarques. Elle signale que les membres du groupe de travail ES viennent de lui faire part de leurs inquiétudes : les enseignant-e-s spécialisé-e-s sont en effet confronté-e-s au concept d'une intégration de plus en plus importante de leurs élèves vers l'enseignement dit « ordinaire », ce qui signifierait une diminution des postes de travail. L'étude de ce dossier va faire l'objet d'un mandat de la part du CC.

La prochaine AD sera tenue au courant du travail effectué par les groupes de travail et les commissions.

Mme Bonzon, SPV, fait également part des craintes des enseignant-e-s en AAM ou en disciplines dites « rares » qui se demandent comment ils-elles pourront survivre face à la mise en place dans les HEP d'un enseignement dit « global », laissant fort peu de place à la formation dans ces branches.

M. Pasquier, CC SER, pour la commission de degrés 3 à 6, évoque les soucis que le problème de l'évaluation crée à ses collègues. Ceux-ci se trouvent pris dans un système toujours plus lourd et

contraignant. Ils souhaiteraient « dégonfler » l'évaluation, la remettre à sa place en plaçant l'enseignement au premier plan.

→ **Mme Tabin** prend note de ces remarques. Les problèmes évoqués seront mis à l'ordre du jour des séances communes CC – groupes de travail.

M. Wälchli, SEJB, se réjouit de constater la place donnée par le CC à la formation syndicale et le remercie d'avoir ouvert ce créneau aux membres des comités des associations cantonales.

Mme Tabin répond que le thème du Séminaire, en liaison avec le Congrès, était d'imaginer une projection sur l'école de demain dans un contexte où tout évolue très rapidement, de s'interroger sur l'école souhaitée dans 5 à 10 ans et sur le rôle du Syndicat dans cette évolution. D'une manière très schématique, elle peut conclure que le CC souhaite tendre à une école de justice sociale suivant la ligne établie lors du Congrès. Il appartient maintenant au SER de se situer dans la mouvance de la société.

La parole n'est plus demandée. M. Jacquier prie les membres de l'AD d'approuver ce rapport.

Vote :

Le rapport d'activité 2000 est approuvé à l'unanimité des délégués avec leurs vifs remerciements à Mme Tabin qui l'a élaboré.

10. Budget 2001

M. Jacquier donne la parole à M. Roshier, caissier du SER, pour commenter les budgets 2001 du SER et de l'Educateur.

SER :

Le budget 2000 correspondait assez bien à la réalité ; il y a peu de modifications dans celui prévu pour 2001 :

- ✓ la rubrique « produits » a augmenté grâce au nombre croissant de cotisants,
- ✓ la rubrique « charges » comporte quelques changements :
 - le poste « salaires secrétariat » doit être augmenté vu la nécessité de renforcer le personnel,
 - la contribution à l'Université d'été est augmentée en fonction des coûts réels des derniers exercices,
 - dans les frais généraux, le poste « impôts » est supprimé, l'Etat du Valais ne taxant pas le SER,
 - l'attribution à CPA a augmenté de frs 10'000.--, vu l'accroissement du nombre de membres SER,
 - la diminution de l'attribution au fonds de réserve « Congrès » et l'augmentation au fonds de réserve « Solidarité » vu la décision prise, lors de la dernière AD, de modifier la péréquation entre les cotisations « Congrès » et « Solidarité ».

Suite à ces adaptations le budget prévoit un déficit de frs 4'000.--

Educateur

Un changement est à noter à la rubrique « Charges ». A la demande de Cilette Cretton, dont la surcharge de travail est évidente, le CC a souhaité augmenter sa dotation horaire. Dès août 2001, elle bénéficiera d'un horaire à plein temps. Cependant, le budget de l'Educateur reste bien équilibré, avec un léger déficit de frs 900.--.

M. Jacquier remercie M. Roshier et ouvre la discussion.

M. Laffelly, SPV, voudrait savoir sous quelle rubrique est inscrit le salaire du caissier.

M. Roshier indique qu'il ne perçoit pas de salaire fixe, car il a une autre activité principale ailleurs, mais des honoraires et que ceux-ci sont comptabilisés sous la rubrique « frais de comptabilité », alors qu'en 2000, on les avait inscrits sous « salaire secrétariat ». Le nouveau procédé semble plus correct, vis-à-vis de l'AVS.

M. Schaller, SPG, se demande pourquoi le poste « Ventes au numéro », « Ventes à l'étranger » « Vente par intermédiaire » de l'Educateur a tellement augmenté.

Mme Cretton explique qu'auparavant, ces rubriques étaient différenciées ; actuellement, elles sont regroupées dans le budget 2001.

M. Wälchli, SEJB, voudrait savoir pourquoi on ne retrouve pas la même somme sous la rubrique « Cotisations de solidarité » que sous celle « Attribution/dissolution du fonds de solidarité ».

M. Roshier précise que le principe des contributions spécifiques est d'encaisser une contribution globale. Une partie de ce fonds (frs 15'000.--) budgétisé sous la rubrique « Charges Solidarité » sera dépensée dans le courant de l'année. Le solde (frs 4'300) sera attribué à la réserve en fin d'exercice.

M. Taillard, SAEN, souhaite savoir qui a avalisé le passage à 100 % du temps de travail de Mme Cretton.

Mme Tabin indique que c'est le CC. Ce point doit encore être accepté par l'AD, dans le cadre de l'approbation des budgets. Elle demande à Mme Cretton d'expliquer les raisons qui l'ont poussée à formuler cette requête.

Mme Cretton relève que le travail a beaucoup augmenté depuis qu'elle a pris ses fonctions dans des conditions alors difficiles. Dès ce moment, elle s'est toujours battue pour que la fonction de rédacteur-trice de l'Éducateur soit assortie d'une situation matérielle décente (secrétariat, locaux, mobilier, infrastructure informatique). C'est le cas aujourd'hui, mais le problème du temps de travail du-de-la-titulaire du poste est encore à régler. Cette fonction exige de travailler tous les week-ends de l'année, sauf lors de la pause estivale du mois de juillet. En enseignant, en plus, un 20 % hebdomadaire, cela devient franchement difficile. De plus, elle se sent mal à l'aise en enseignant à 20 % ; elle a l'impression de ne pas agir honnêtement, d'« être une touriste à l'école ».

Les délégués sont satisfaits de ces explications et plus personne ne demande la parole.

M. Jacquier passe au vote des budgets.

Vote :

Le budget 2001 est adopté à l'unanimité des délégués, avec de vifs remerciements pour le travail accompli par M. Roshier.

11. Réponses aux questions des délégués

Aucune question n'a été présentée par les délégués.

12. Divers

M. Jacquier demande aux participants, qui le souhaitent, de s'exprimer.

Archives SER :

Mme Thévoz rappelle qu'elle trie, analyse et catalogue les archives du SER (de la SPR). Il s'agit d'un gros investissement en travail et en temps.

Elle apprécierait si elle pouvait recevoir des documents inédits concernant les activités passées de la SPR.

Fondation Education à l'Environnement (FEE)

M. Schwab remercie le SER d'avoir associé la FEE à cette Assemblée. Il profite de cette invitation pour informer les participants qu'une suite est donnée à l'action « Planet'ERE 1 » menée en 1997 : « Planet'ERE 2, dont le but majeur sera la mobilisation en faveur d'une éducation à l'environnement indispensable pour un développement durable dans un monde équitable. La FEE souhaite mettre sur pied une délégation pour collaborer à l'organisation de ce forum qui se déroulera à Paris du 18 au 23 novembre 2001.

M. Schwab lance un appel pour que les personnes intéressées s'annoncent auprès de lui.

L-CH

M. Herren apporte le salut de LCH au SER et le remercie de son invitation. Il se félicite du rapprochement esquissé avec le SER. Les deux faitières romande et alémanique ont pu se mettre d'accord sur quelques dossiers à défendre en commun face à la CDIP, celui des langues, par exemple. La CDIP recevra prochainement une délégation des deux associations pour discuter des thèmes prioritaires pour les trois partenaires.

Assemblées des délégués 2001

Mme Tabin informe les délégués que le CC a décidé de ne tenir qu'une AD en 2001, conformément aux statuts qui stipulent : « L'assemblée ordinaire des délégués est convoquée par le CC au moins une fois par année. Cette unique AD aura donc lieu

dans le canton du Jura, le 22 septembre, durant toute la journée

et sera composée, le matin, de la partie statutaire et, l'après-midi, d'un moment plus convivial (à définir), avant le repas du soir offert aux délégués.

Il est évident que si l'actualité l'exigeait, une AD extraordinaire serait convoquée.

Politique

M. Wälchli, SEJB, est reconnaissant au CC et à sa présidente pour tous les chantiers menés à bien. Il ne peut toutefois pas s'empêcher d'être inquiet devant le surcroît de travail qui sera occasionné à Mme Tabin si elle est élue conseillère communale. Dans ce cas, il lui demande d'avoir toujours à l'esprit qu'elle se doit avant tout au SER.

Mme Tabin répond qu'elle a mûrement réfléchi à ce problème et, après avoir évalué tous les paramètres, a jugé qu'elle pourrait mener de front les deux activités. Elle comprend toutefois le souci des délégués et s'engage à toujours accorder la priorité au SER et au syndicalisme. Si elle est élue et qu'elle s'aperçoit que le temps lui manque, elle est prête à discuter d'un arrangement financier ou d'horaire.

Plus personne ne désirant s'exprimer, M. Jacquier clôt la première partie de l'assemblée.

Après une pause bien méritée, M. Jacquier propose d'aborder le point suivant :

13. Concept des langues : réponse à la consultation de la CDIP

Le CC comptait ouvrir la discussion avec une petite présentation filmée et commentée par Mme Cretton : « PECARO et LANGUES, introduction au débat ». Malheureusement, le film consacré aux langues ne peut pas être montré. Seul celui sur PECARO est projeté. Intéressant et bien documenté, ce film suscite les applaudissements des participants.

M. Jacquier passe ensuite la parole à M. Pasquier, vice-président du SER, pour enchaîner avec le dossier « Langues ».

M. Pasquier fait l'historique de la controverse soulevée par le choix des langues et le moment de les enseigner ; il évoque également les oppositions très fortes et concertées du SER et de LCH, vis-à-vis des décisions de la CDIP à ce sujet. Ces réactions ont abouti à la prise de position du SER sur l'enseignement des langues à l'école obligatoire et à une consultation de la CDIP auprès des cantons.

M. Pasquier ajoute que le problème des langues doit absolument être lié au dossier PECARO.

M. Jacquier remercie M. Pasquier de ses explications très claires et ouvre la discussion. Le débat est animé et bien fourni.

En résumé, les délégués adhèrent à la prise de position du SER tout en émettant des réserves au sujet de :

- la formation des enseignants : craintes que les DIP ne donnent pas les moyens suffisants à une bonne formation et que les enseignants ne soient ni prêts, ni compétents au moment où le concept sera introduit dans la grille horaire,
- la négociation des recyclages : le SER devrait défendre absolument une formation continue de ½ sur temps de travail, ½ sur temps libre, la surcharge causée par les innombrables recyclages, le fait que les réserves et les demandes du SER ne sont pas assez mises en évidence,
- l'illusion de croire que les élèves maîtriseront l'anglais et l'allemand au sortir de l'école obligatoire,
- la dotation horaire hebdomadaire des élèves qui ne devrait pas être gonflée par l'introduction de l'allemand dans les petites classes,
- la crainte d'une suppression de leçons de français pour « caser » l'allemand dans la grille horaire.

Le problème des références européennes est également soulevé avec le projet « Portfolio européen des langues ». A chaud, une bonne partie des délégués trouvent ce concept intéressant. Les apprenants ne seront plus jugés sur des savoirs, mais sur des compétences linguistiques leur permettant de s'exprimer « en situation », de communiquer et, plus tard, de faire valoir leurs compétences à l'étranger.

Lorsque plus personne ne demande la parole, M. Jacquier remercie les délégué-e-s de leur participation et passe le témoin à M. Vincent Brêchet qui présidera l'AD du 22 septembre 2001 dans le Jura.

La séance est levée à 17h30.

Le président de l'AD/SER :
Didier Jacquier

Le 1^{er} vice-président de l'AD/SER :
Vincent Brêchet

Prise de notes et rédaction :
Rosine Pache, secrétaire du SER